

Fiche de renseignements

Année 2025/2026

Enfance et jeunesse

Contacts :

Mélanie, Référente Enfance : 06.37.64.96.93
 Adrien, Référent Jeunesse : 06.82.26.15.49
 Muriel, Coordinatrice Enfance/ Jeunesse : 07.85.78.79.80

Les pièces ci-dessous sont à déposer sur votre portail famille Inoé après avoir transmis cette fiche de renseignements auprès de la PARTAGÉRIAIE :

- Photocopie du DT POLIO avant 2018 et des 11 vaccins obligatoires à partir de 2018 (carnet de vaccination)
- Attestation de Quotient Familial (QF) datant de moins de 2 mois
- PAI / AEEH si nécessaire
- Test d'aisance aquatique (uniquement pour la jeunesse)

Informations concernant l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

ECOLE : CLASSE :

Votre enfant peut rentrer seul(e) : oui non

Régime alimentaire :

- sans régime sans porc végétarien
- Autres

Enfant en situation de handicap : oui non, si oui, Bénéficie-t-il de l'AEEH oui non (joindre le document)

Responsables légaux : (autorisés de faire à récupérer l'enfant)

Je souhaite être intégré au mailing des bénévoles oui non

Responsable légal 1 : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Adresse mail :@.....

Téléphone domicile :

Portable : Téléphone pro :

Responsable légal 2 : Nom : Prénom :

Portable : Téléphone pro :

En cas d'urgence, personne à alerter en premier Nom : Prénom :

Numéro de sécurité sociale : Mutuelle :

N° allocataire CAF/MSA : Quotient familial : (Joindre attestation)

Personnes autorisées / interdites à venir récupérer mon enfant : (en plus des responsables légaux)

Interdit (à cocher le cas échéant et joindre la décision du tribunal)	Nom et Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant (grands-parents, voisins, amis...)
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			

Possibilité de rajouter/modifier des personnes en cours d'année via le portail famille.

Renseignements concernant votre enfant :

Si votre enfant dispose d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), merci de nous transmettre obligatoirement le protocole, l'ordonnance ainsi que la trousse avec le traitement. (Dans emballage d'origine avec nom de l'enfant), et ce pour chaque année scolaire.

- Votre enfant suit-il un traitement médical régulier ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Aucun traitement ne pourra être administré sans ordonnance établi par un médecin.

- Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes : (cocher les cases)

Rubéole	Varicelle	Angines	Rhumatismes	Scarlatine	
Coqueluche	Otites	Rougeole	Oreillons		

- Votre enfant a-t-il les allergies suivantes ? : (cocher les cases)

➤ **Asthme** : oui non

➤ **Alimentaires** : oui non : Si oui, lesquelles ?
.....

➤ **Médicamenteuses** : oui non : Si oui, lesquelles ?
.....

➤ **Autres** : oui non : Si oui, lesquelles ?
.....

- Votre enfant est-il porteur de handicap ? : oui non : Si oui, lequel ?

Recommandations des parents :

Port de lunettes, de lentilles, d'appareil auditif ou dentaire,

Les difficultés de santé (maladie, accident, opération, hospitalisation, ...): En précisant les dates et précautions à prendre :
.....

Médecin traitant : Nom : Téléphone :

Adresse :

Autorisation du responsable légal de l'enfant :

- Je soussigné(e) , responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'association à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
J'autorise mes enfants à participer aux animations organisées par la PARTAGERAIE et à prendre les moyens de transports proposés par l'Association
J'autorise la PARTAGERAIE à prendre mon enfant en photo et utiliser ces dernières à des fins de communication propres à l'association (site internet, presse, exposition, événement, réseau sociaux, ...)
J'autorise la PARTAGERAIE à consulter notre dossier allocataire sur notre compte AFAS de la CAF d'accéder directement aux ressources afin de mettre à jour nos données
Je certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur enfance et/ou jeunesse de la PARTAGERAIE consultable sur le site internet de la PARTAGERAIE.

Les dossiers sont valables jusqu'au 31 août 2026.

Pour une première inscription, une fois le dossier transmis à la PARTAGERAIE, un identifiant et mot de passe vous seront communiqués par mail pour accéder à votre portail famille Inoé.

Signature : précédé de la mention « lu et approuvé »



Centre Socioculturel La Partageraie
26, Rue Jacques Marret
73 250 St Pierre d'Albigny

04.79.28.58.21
accueil@lapartageraie.fr
www.aca-combesesavoie.fr

Objet : Information fonctionnement ALSH

N/Réf. : AE/AM/019/2025

St Pierre d'Albigny, mercredi 11 juin 2025

Madame, Monsieur, Chers parents,

A la suite des différents retours sur le fonctionnement de l'ALSH 3/17 ans, au quotidien et lors des « Deux Soirées pour imaginer ensemble 2030 » du 1^{er} trimestre 2025, notamment :

- Difficulté d'avoir une place (remplissage trop rapide, en particulier sur les activités jeunesse)
- Heure des inscriptions en ligne, 7h du matin, peu pratique et stressante,
- Pas assez de places sur les accueils : crainte de ne pas avoir de moyen de garde,
- Souhait de pouvoir planifier des réservations pour toute l'année (dont les vacances scolaires, notamment à l'enfance) avec la possibilité d'ajuster la réservation à la dernière minute,

nous vous avons invité à une commission Enfance/Jeunesse le 29 avril afin de réfléchir ensemble.

En effet nous avons conscience qu'il est difficile de proposer des modalités d'organisation qui puissent satisfaire toutes les familles. C'est pourquoi nous sommes disponibles pour essayer de les améliorer.

De nombreuses idées ont été évoquées pour :

- ⇒ *essayer d'améliorer le système d'inscription, sans augmenter nos capacités d'accueil,*
- ⇒ *en prenant en compte les contraintes d'organisation et de réglementation,*
- ⇒ *en conservant nos souplesses et options spécifiques, qui ne sont pas proposées dans les autres accueils de loisirs du territoire.*

La commission se réunira à nouveau pour arriver à proposer des évolutions à notre conseil d'administration.

Nous souhaitons également vous faire part de nos constats et difficultés dans la gestion des inscriptions et des désinscriptions :

- ⇒ *Les inscriptions sont « prises d'assaut » dès l'ouverture avec un remplissage quasi immédiat (notamment à la jeunesse et sur le groupe des p'tious)*
- ⇒ *Les familles ne s'inscrivent pas systématiquement sur liste d'attente et ne peuvent donc pas être contactées si une place se libère*

⇒ Passé le « stress » des inscriptions, on compte énormément d'annulation 7 jours avant la date (parfois même dans les 7 jours ou en dernière minute), ce qui ne nous permet pas de proposer les places à de nouvelles familles

⇒ Ces annulations et leur gestion induisent une charge de travail importante pour notre équipe et impactent notre budget à différents niveaux. Notamment, nous souhaitons que le taux d'encadrement de l'ALSH 3/11 ans soit cohérent avec le nombre d'enfants présents.

Les échanges de la commission Enfance/Jeunesse et nos constats ont été présentés à notre conseil d'administration du 21 mai.

Après discussion, nous avons choisi d'expérimenter des premiers changements au niveau des annulations de réservations :

1. Dès les vacances d'été 2025 : il vous sera possible d'annuler gratuitement **jusqu'à 14 jours** avant (contre 7 jours jusqu'à maintenant) pour l'enfance et la jeunesse.
2. Dès septembre 2025 : pour les mercredis, nous appliquerons le règlement de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie soit :

⇒ Toute annulation doit être effectuée au plus tard 21 jours en amont et avant 10 h. Au-delà, et sans motif valable, celle-ci sera facturée.

⇒ A partir de 2 annulations successives ou 3 annulations non successives effectuées sur une période scolaire, entre 2 périodes de vacances scolaires, pour convenances personnelles, même si le délai de prévenance est respecté, votre enfant sera désinscrit pour le reste de l'année. Vous pourrez alors le réinscrire en fonction des places disponibles.

⇒ Les annulations et absences ne seront ni facturées ni concernées par la mesure ci-dessus seulement :

- sur présentation d'un certificat médical,
- ou pour une cause majeure dûment justifiée par un écrit officiel (perte d'emploi, décès d'un proche de la famille, modification de planning de travail, rendez-vous médical chez un spécialiste, changement de l'organisation d'une garde alternée).

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à participer activement à la prochaine rencontre de la commission Enfance/Jeunesse. Muriel Pavy, notre Coordinatrice Enfance/Jeunesse vous enverra rapidement une invitation avec la date.

Toute notre équipe est à votre disposition pour toutes informations et nous vous remercions pour votre confiance et votre compréhension.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'association : La Présidente,
Aurore ESCANDE



**Centre Socioculturel
La Partageraie**
26 rue Jacques Marret
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY
Tél : 04 79 28 58 21
Courriel : accueil@lapartageraie.fr
Siret : 433 007 564 00027
Code APE : 9499 Z

LES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

CSC LA PARTAGERAIE - 2026

Une facture est éditée et diffusée sur votre espace i-noé à chaque fin de mois.

Centre de loisirs 3-11 ans CSC La Partageraie				
<i>QF</i>	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>1/2 journée avec repas</i>	<i>Journée complète</i>	<i>Forfait semaine "forfait non remboursable quelque soit le motif"</i>
1. 1. <350€	3€	3,40 €	5,50 €	17.5 €
2. 2. de 351 à 500	4.15 €	4,75 €	7,70 €	27.8 €
3. 3. de 501 à 650	5.3 €	6,10 €	9,80 €	38.4 €
4. 4. de 651 à 850	6.6 €	7,50 €	12,10 €	49.5 €
5. 5. de 851 à 1.050	7.9 €	9 €	14,50 €	61 €
6. 6. de 1.051 à 1.350	9.10 €	10,50 €	17.10 €	73.90 €
7. 7. de 1.351 à 1.850	10.50 €	12 €	19,40 €	85.70 €
8. 8. de 1.850 à 2.100	12 €	13.80 €	22.20 €	99.1 €
9. >2.101	13.30 €	15.30 €	24.60 €	111.40 €

L'association met en place les aides suivantes pour permettre à tous l'accès aux loisirs :

- ° Un système de forfait est mis en place sur les vacances (5% de réduction pour 5 jours d'accueil consécutifs UNIQUEMENT), *qui n'est pas remboursable en cas d'absence*.
- ° Une réduction fratrie est mise en place : dès lors que les enfants sont présents sur une même journée, la famille bénéficie de 5% de réduction pour la journée d'accueil.
- ° En cas de maladie et de présentation d'un certificat médical ou dans le cadre d'une annulation 7 jours avant la date, un remboursement peut se faire pour les tarifs journées/ demi-journée avec ou sans repas mais pas dans le cadre du forfait.

Des solutions adaptées, pour les règlements sont possibles, n'hésitez pas à venir nous en parler.



Contacts :

Référente Enfance (3-11 ans) : Mélanie - 06.37.64.96.93. - enfance@lapartageraie.fr

Coordinatrice Enfance/Jeunesse : Muriel -07.85.78.79.80 - coordination.ej@lapartageraie.fr